



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité Police de l'Eau

Mairie de THIONVILLE
2 Cour du Château
BP 30352
57125 THIONVILLE

Dossier suivi par : Amandine GUERSING 
Tél. : 03 87 34 83 50
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : amandine.guersing@moselle.gouv.fr
Réf. : AG/ASPE-L9

Metz, le 6 Avril 2016

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant l'aménagement en aval de la station de traitement des eaux usées à THIONVILLE.

**PJ : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification
Fiche descriptive**

Madame le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

AMENAGEMENT ECOLOGIQUE EN AVAL DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES A THIONVILLE

Ce dossier a été déposé par :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTES DE FRANCE – THIONVILLE
Espace Cormontaigne
4, Avenue Gabriel Lippmann
CS 30054
57972 YUTZ CEDEX

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration, accompagné de la fiche descriptive de l'opération ;
- un exemplaire du **récepissé de déclaration n°57-2016-00120** en date du 6 Avril 2016 accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA CHARGÉE DE MISSION DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU


CHANTAL BICHLER